

Concertation préalable du Programme K6

Compte rendu de la réunion publique de synthèse

Date : 22 juin 2022, de 18h à 20h15

Lieu : Lumbres, salle Léo Lagrange

Nombre de participants : 15

Intervenants pour EQIOM, maître d'ouvrage du Programme K6 :

- David COULON, directeur de l'usine de Lumbres
- Pierre BERNARD, directeur exploitation ciments
- Sylvain CODRON, coordinateur Environnement
- Luc COUSIN, directeur du Programme K6

Garant.e.s de la concertation :

- Anne Marie ROYAL
- Jean-Michel STIEVENARD

Introduction

Anne Marie ROYAL présente le rôle de la CNDP et des garant.e.s. Elle remercie tous les participants pour leur présence, leur investissement pendant la concertation. L'objectif de la réunion de synthèse est de faire un point à date ; ce n'est pas la fin de la concertation préalable, qui est prévue le 1^{er} juillet.

Partie I : Retour sur les modalités de la concertation préalable

Sylvain CODRON revient sur la concertation préalable, les modalités d'information et d'expression et présente les premiers chiffres de la concertation préalable.

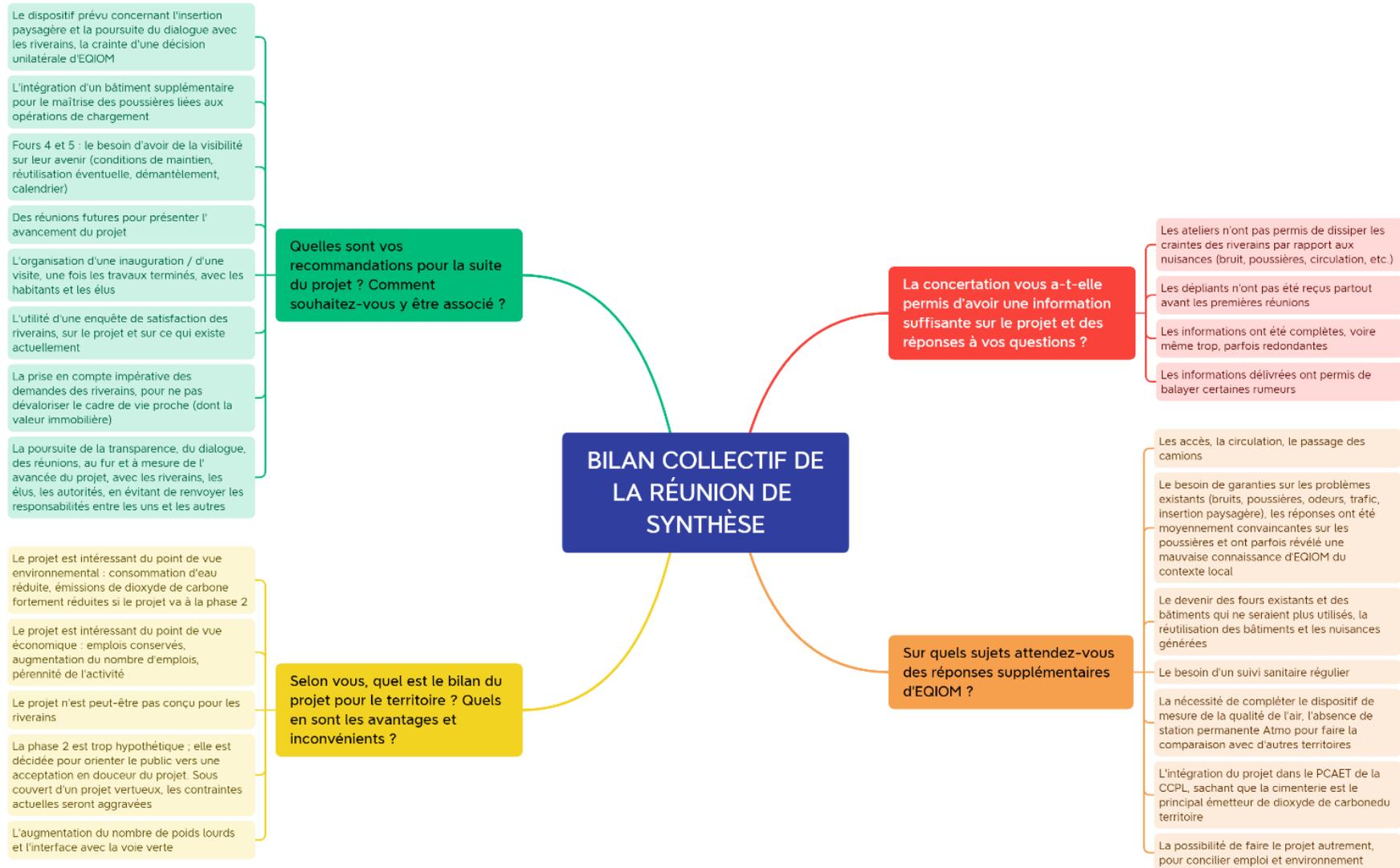
Partie 2 : Réflexion collective

Les participants sont invités à se rassembler autour de plusieurs tables et à répondre aux quatre questions suivantes :

- La concertation vous a-t-elle permis d'avoir une information suffisante sur le projet et des réponses à vos questions ?
- Selon vous, quel est le bilan du projet pour le territoire ? Quels en sont les avantages et inconvénients ?
- Sur quels sujets attendez-vous des réponses supplémentaires d'EQIOM ?
- Quelles sont vos recommandations pour la suite du projet ? Comment souhaitez-vous y être associé ?

Les comptes rendus de toutes les rencontres publiques sont mis à leur disposition, ainsi que toute les contributions mises en ligne sur le site Internet et, le cas échéant, les réponses d'EQIOM.

À l'issue du travail en sous-groupes, une restitution est faite à l'oral. Les éléments sont repris sur le schéma ci-après :



Partie 2 : premiers enseignements de la concertation

EQIOM présente les premiers enseignements qu'il tire de la concertation préalable, concernant :

- les raisons d'être du Programme K6 ;
- l'insertion paysagère, les transports et les nuisances ;
- l'emploi et l'économie ;
- la phase conditionnelle.

Guillaume THIRARD, sous-préfet de Saint-Omer, indique qu'il se réjouit de la concertation menée et précise qu'elle a été appréciée unanimement : l'écoute et la compréhension du projet ont présidé les échanges. Il retient qu'il y a une méconnaissance de la Commission de suivi de site (CSS). Il indique qu'à ce titre, il peut être proposé au Préfet du Pas-de-Calais de modifier l'arrêté préfectoral définissant sa composition pour l'élargir à de nouvelles personnes. Il précise que la CSS est efficace et transparente : elle permet de suivre les mesures faites des poussières émises par l'usine. Ces mesures n'ont jamais révélé d'anomalie, seulement des pics. Sur le sujet sanitaire, il note qu'il n'y a pas de motif d'inquiétude sur la qualité de l'air aux alentours de l'usine et sur l'impact sanitaire de l'usine. Néanmoins, il précise qu'il ne remet pas en cause les nuisances liées aux poussières. Globalement, il salue le projet qui symbolise le renouveau de l'industrie française et assure la pérennité de l'implantation lumbroise de la cimenterie. Il souligne que ce point a été soulevé par les employés et les anciens employés à de nombreuses reprises. Par ailleurs, il indique que le Préfet du Pas-de-Calais suit le projet avec attention, et lui a confié le soin de veiller à son avancement. Plus largement, le projet mérite l'attention, sans en nier les inquiétudes et en y répondant. Aussi il salue la volonté d'EQIOM d'y répondre. L'État sera attentif aux réponses apportées et à ce que les impératifs et enjeux environnants soient pris en compte dans la conduite du projet.

Christian LEROY, président de la Communauté de communes du Pays de Lumbres (CCPL) indique que la collectivité débat régulièrement du projet en interne, puisqu'il est important pour le territoire et pas uniquement pour la ville de Lumbres. Il indique que, plus largement, le sujet est d'envergure nationale par rapport à la réindustrialisation du territoire français. L'industrie française permet d'avoir une autonomie européenne, c'est pourquoi la CCPL est aux côtés de la cimenterie. Par ailleurs, il salue la concertation menée par EQIOM impliquant notamment un partage des chiffres. Il salue également l'accompagnement des garants de la CNDP qui ont eu un rôle d'incitateur auprès du maître d'ouvrage. Il revient sur la position de la CCPL : le bureau exécutif est favorable au projet. Tout d'abord par le caractère vertueux du projet, et ce dès la première phase avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il précise que la phase conditionnelle est essentielle. L'enjeu pour la CCPL est de faire de ce projet une fierté technologique, en permettant la décarbonation du ciment, et une fierté urbaine, en tenant compte de la localisation spécifique de l'usine dans la ville. Il précise que l'enjeu du paysage de proximité, avec la rue Macaux, a été exprimé et souligne la nécessité d'améliorer le cadre de vie des riverains impliquant un travail de fond en partenariat avec tous les acteurs concernés : le Département du Pas-de-Calais pour les routes et la CCPL pour les liaisons douces. Il y a également la question du

grand paysage lié à la visibilité du site. Il souligne que des sites industriels en Allemagne ont été adaptés pour les intégrer dans le grand paysage. À ce titre, la déconstruction des cheminées n'est pas une nécessité, il faut aller au-delà, voire redonner une nouvelle fonction à celles-ci afin qu'elles deviennent une fierté du territoire et des habitants. Il indique que la question du transport a été abordée, notamment le transport routier à canaliser en dehors de la ville de Lumbres et la sécurisation des routes. Les nuisances ont également été évoquées, il précise qu'EQUIOM est le seul à pouvoir répondre à ces problématiques et une attention particulière doit y être donnée. Au-delà de ces points, la CCPL est favorable au projet et est attachée à la dimension environnementale de ce dernier.

Joëlle DELRUE, maire de Lumbres, explique que le projet est une chance pour la ville de Lumbres notamment pour améliorer le site et pérenniser l'emploi. Elle indique être tout à fait favorable au projet et regrette qu'il n'y ait pas eu davantage de participation. Toutefois, elle souligne la qualité de la participation et l'implication des personnes présente et notamment des riverains de la rue Macaux, d'où le nécessaire effort sur cette rue. Le trottoir est inexistant, il s'agira de travailler dessus : peut-être le supprimer d'un côté et l'élargir de l'autre. Ou encore l'amélioration du virage dangereux. Ces sujets seront travaillés avec le Département du Pas-de-Calais puisque c'est une route départementale. Elle confirme l'importance de travailler à l'insertion paysagère de l'usine.

Temps d'échanges

Intervention 1 :

Un participant revient sur la nécessité de construire une usine plus grande, alors que la réduction de capacité permettrait de diminuer véritablement - et ce dès la phase 1 - le CO₂ émis puisque la seconde phase est conditionnelle.

Pierre BERNARD explique qu'il y a un déficit en clinker pour alimenter les cimenteries d'EQUIOM : il est importé aujourd'hui de la région méditerranéenne. Ce clinker n'est pas produit dans les mêmes conditions environnementales que ce qu'il sera possible de faire avec le nouveau four. Avec l'augmentation de capacité à Lumbres, l'objectif est de gagner de l'indépendance en relocalisant la production de clinker. C'est également l'ambition de produire dans de meilleures conditions le clinker en baissant au niveau global les émissions de CO₂ et en le captant à terme. Il précise qu'avec le projet, en incluant les différentes phases, la cimenterie émettra moins de CO₂ que ce qu'elle émet actuellement même en produisant plus.

Intervention 2 :

Une participante revient sur le site internet sur lequel il est possible de contribuer. Elle demande qu'il soit possible de déposer un PDF.

Jean-Baptiste POINCLOU, modérateur, indique qu'il est possible de déposer un document PDF ou Word *via* le formulaire en ligne. Dans tous les cas, il est possible d'adresser le document aux garants s'il y a une difficulté de dépôt sur le site internet.

Intervention 3 :

Une participante salue la démarche de concertation exemplaire. Elle se demande si à ce titre, EQIOM n'est pas un pilote pour la Région et pour d'autres industries situées à proximité, notamment la plateforme de Dunkerque. Elle demande que la concertation se poursuive en lien avec les hub industriels en développement pour la seconde phase, phase nécessaire pour réduire les émissions de CO2.

Elle demande si avec les ressources d'EQIOM, notamment en R & D, il est possible de développer l'usage de matériaux biosourcés.

Elle demande comment la carrière va évoluer au regard du doublement de l'exploitation, et notamment l'impact paysager d'ici 15 ans.

Enfin, elle souligne qu'un pont est à trouver entre le tourisme et l'activité d'EQIOM.

David COULON explique qu'1 million de tonnes par an sont extraits, contre 1,7 million de tonnes par an avec le nouveau four. Il explique que la carrière est exploitée depuis 1884, l'avancée est donc très progressive. La production projetée permet d'envisager de poursuivre l'exploitation dans le périmètre actuel encore 30 à 50 ans. Pour l'aménagement, la réhabilitation de la carrière - déjà menée - se poursuivra. Il précise que c'est une réhabilitation paysagère avec des moutons, une biodiversité préservée, des circuits de visite pour les scolaires, etc...

Luc COUSIN ajoute qu'il y a une fiche qui précise les évolutions de la carrière. En effet, la différence d'avancement de la carrière reste faible soit environ 300 mètres par rapport à la carrière actuelle à horizon 2050.

Il revient sur le fait qu'EQIOM soit pilote sur les sujets de concertation et de décarbonation et souligne que des concertations se tiennent régulièrement sous l'égide de la CNDP, c'est nouveau pour Lumbres mais pas pour la Région. Concernant la décarbonation, EQIOM est néanmoins pilote. Les autres projets industriels locaux seront soumis à concertation en fonction de la réglementation, et une fois qu'ils seront suffisamment matures.

Concernant les matériaux biosourcés, il souligne que des réflexions sont en cours bien que cela n'ait pas été abordé au cours de la concertation préalable. En effet, le focus a été fait sur la sobriété du processus. Par ailleurs, les recherches portent sur des matières minérales qui émettent moins de carbone, sous-produit de l'industrie et matière nouvelle. L'utilisation de matériaux biosourcés en remplacement des granulats est aussi à l'étude, mais pas en tant que liant qui remplacerait le ciment.

Sylvain CODRON explique que le site est ouvert aux visites avec l'appui des anciens salariés de l'usine. Par ailleurs des échanges sont en cours avec le Comité d'histoire du Haut-Pays pour mettre en valeur l'ancienneté de l'usine datant de 1884. Le comité d'histoire souhaite notamment recueillir le récit et les histoires des anciens salariés de l'usine pour valoriser la mémoire industrielle locale. Cela peut contribuer à terme au tourisme local.

Christian LEROY revient sur le tourisme et demande que l'ambition d'EQIOM soit revue à la hausse. Pour exemple, il mentionne le Landschaftspark à Duisburg en Allemagne, parc issu d'une friche industrielle, référence en matière d'aménagement et de qualité touristique. C'est un sujet sur lequel la collectivité pourra être partenaire. Le résultat pourrait être probant afin de faire du site une fierté pour le territoire, tant technologique, touristique qu'économique.

Intervention 4 :

Thierry DEREUX, président de FNE Hauts-de-France, revient sur l'enjeu territorial qui couvre toute la Région et au-delà. Il souligne l'importance du projet de décarbonation d'EQIOM, qu'il est important de comprendre et qui dépasse l'échelle régionale et les acteurs connexes impliqués.

Par ailleurs, il demande d'où proviennent les Combustibles solides de récupération (CSR) notamment au regard des enjeux du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). Il précise que la table ronde a été intéressante et que FNE n'est pas pour la décroissance mais pour la sobriété. C'est d'ailleurs cet objectif qui doit guider les transformations industrielles.

Luc COUSIN confirme que les projets d'EQIOM sont en ligne avec ces concepts de sobriété, tant dans la conception des bâtiments, que des bétons ou des ciments. A cet effet le Programme K6 prévoit de réduire les consommations de combustibles à la tonne de clinker produit de 36%. Le développement de l'utilisation de combustibles biosourcés et des CSR. Ils seront de source locale et provenant d'un périmètre moyen de 100 km autour du site.

Conclusion

Jean-Michel STIEVENARD souligne que des rencontres ont eu lieu toutes les semaines durant 10 semaines. Il revient sur l'étude de contexte faite au préalable et sur le partage d'information qui a été fait grâce à la concertation. Il souligne l'existence du débat et la bonne volonté d'EQIOM d'aller jusqu'au bout des informations dont il disposait. Il souligne que les réponses apportées n'ont pas toujours été satisfaisantes, néanmoins le maître d'ouvrage a joué le jeu de la transparence et répondu aux interrogations posées avec les informations dont il disposait.

Il salue les chefs de projet qui ont réalisé le travail. À ce titre, il y a toujours une incertitude quant à la réalisation du Programme K6 puisque les chefs de projet ne sont pas les décideurs. Il faudra donc à terme donner des garanties de la part des décideurs sur leur volonté d'entreprendre le Programme K6 et la première phase.

Il précise que pour faire une bonne concertation, il faut également un public. Ce qui fut le cas lors de la concertation : sans se décourager face à la technicité et aux répétitions, le public s'est maintenu permettant ainsi d'avoir une richesse des contributions.

De ce point de vue, la concertation a véritablement eu lieu. Toutefois, elle n'est pas achevée, et d'ici le 1^{er} juillet, il y a des questions nouvelles et des réponses supplémentaires peuvent être apportées.

Anne Marie ROYAL, garante de la concertation, souligne que les participants ont été écoutés et revient sur les réponses qui devront être apportées. Au début de la concertation, il y avait d'un côté les participants qui ne pensaient pas être entendus, et de l'autre des porteurs de projet volontaires vis-à-vis de cette concertation. Elle souligne que la rigueur du chiffre n'a pas toujours eu lieu mais qu'EQIOM a fait un chemin considérable accompagné par les garants qui jouent le rôle de facilitateurs. Il reste néanmoins du chemin et des précisions à donner aux réponses déjà apportées.

Elle considère qu'il est délicat de considérer qu'il n'y a pas notoirement de problème sur les poussières, ni sur la santé des habitants puisqu'on ne sait pas comment les évaluer. Or les habitants ont besoin de mieux comprendre, c'est pourquoi il faut aller plus loin. À ce titre, elle demande à la CCPL pourquoi le territoire n'est-il pas adhérent à l'ATMO afin de pouvoir disposer d'éléments de comparaisons par rapport à d'autres territoires régionaux.

Concernant les nuisances, les participants ont demandé que des capteurs de bruits et de poussières soient posés. Elle précise que lors de cette demande il était notable que certains phénomènes n'étaient pas connus d'EQIOM. Elle demande que des réponses complémentaires soient apportées concernant la possibilité de mise en place des capteurs (démarches entreprises par Eqiom en vue de ces installations, délais pour la pose de ces capteurs, nombre, localisation...).

Concernant l'insertion paysagère, elle demande qu'une vue projetant les futures installations soit réalisée depuis la rue Macaux pour répondre à la demande des riverains. Plus largement, il est nécessaire d'avoir des éléments concrets pour traiter de l'insertion paysagère, des impacts visuels pour alimenter le travail sur la question du territoire sur le tourisme. Elle explique que l'atelier sur l'impact paysager devrait se prolonger à la demande des riverains par une balade urbaine pour identifier ensemble les points à faire évoluer. L'intervenant devra présenter des éléments graphiques, esquisses des hypothèses émises lors de l'atelier permettant aux participants de visualiser concrètement les impacts visuels l'atelier n'a fait que débiter ce chantier de l'insertion paysagère, il est nécessaire de poursuivre avec les habitants l'élaboration de solutions.

Concernant la carrière, elle souligne que 300 mètres représentent de l'espace à l'échelle d'un territoire n'est pas évident à appréhender. Elle demande que cela puisse être précisé sur la fiche qui existe déjà mais n'aborde pas suffisamment l'impact paysage.

Par ailleurs, elle revient sur les inquiétudes concernant le devenir des fours 4 et 5, et demande quelles autorisations seront nécessaires pour les remettre en route, et quelles possibilités existent réellement. Elle précise que ce sont des incertitudes pour les riverains et habitants qui méritent des clarifications de la part des autorités.

Enfin, elle demande qu'EQIOM précise de quelle manière les propositions et suggestions faites par les habitants seront prises en compte. Elle souligne qu'il n'est pas possible de répondre à tout en 10 jours, néanmoins il faudra le faire à terme.

Plus largement, elle souligne qu'il reste des zones de progrès à faire jusqu'à l'enquête publique afin de faire du Programme K6 un projet de territoire.

Jean-Michel STIEVENARD revient sur la suite de la concertation avec en premier lieu le bilan des garants. Ce rapport reprendra le déroulé de la concertation, les questions posées, celles ayant reçu des réponses et celles n'en ayant pas eu. Il sera rendu public d'ici un mois. Des recommandations seront faites. Par exemple, sur le chantier il manquait des éléments concernant les entreprises qui seront en charge de ce dernier. Aussi une des recommandations portera sur l'organisation d'un rendez-vous public sur le chantier en amont du démarrage. EQIOM devra répondre aux recommandations. La CNDP sera destinataire de ces deux rapports et donnera un avis définitif d'ici la fin de l'été. Dans tous les cas, les études sur le projet vont continuer en parallèle : les autorisations administratives, l'étude d'impact, etc.

Après l'été s'ouvrira alors une phase de concertation continue, plus légère avec moins de moyens et d'obligation, ayant pour objectif de vérifier que les engagements pris ont été tenus au fur et à mesure et que le dialogue ouvert continue à vivre. Il y aura une procédure officielle avec un garant chargé de veiller à ce que le dialogue existe. Cette période durera jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique, d'ici 1 an selon le calendrier d'EQIOM.

Cette phase prendra fin, lors de l'ouverture de l'enquête publique, pour laquelle des commissaires enquêteurs seront nommés. Lors de l'enquête publique, les rapports de la concertation et les réponses d'EQIOM seront prises en compte. Cela garantit que le travail commun va se poursuivre.

Enfin, il indique qu'une autre concertation s'ouvrira dès lors que la seconde phase sera décidée par EQIOM. Ce sera l'occasion pour les partenaires, probablement Air liquide et RTE, de participer aux côtés d'EQIOM à cette nouvelle phase.

Pierre BERNARD remercie l'ensemble des présents pour leur participation active et souligne que les messages ont été entendus, notamment ceux des riverains. Enfin, il rappelle que c'est un projet porté EQIOM qui permettra les avancées environnementales souhaitées. Les remarques de chacun et des garants seront prises en compte. Le dialogue se poursuivra.